



Aux membres de la SVMS, aux enseignant-e-s, au Département

## Appel au calme

Cela fait bientôt une semaine que l'école est fermée... et pourtant! Nous notons que beaucoup d'enseignant.e.s se sont mis.e.s. au travail vite, terriblement vite. Certain.e.s ont déjà mis en ligne la planification de leurs cours jusqu'à la fin du mois d'avril. Cet effort de rapidité, tout à fait louable, n'est toutefois pas forcément positif. En effet, on remarque que quasiment partout, des enseignant.e.s ne prennent pas le temps d'attendre les consignes émanant de leur direction, dont certaines ne communiquent d'ailleurs pas clairement. Une partie des directions n'ont d'ailleurs, à ce jour, communiqué AUCUNE consigne relativement à l'instauration de procédures pour l'enseignement à distance. Si cela n'est pas mis en place, la tâche sera encore plus difficile. Nous devons, toutes et tous, enseignant.e.s, avoir des consignes claires et communes venant du département afin d'éviter la multiplicité de moyens numériques (plateformes; logiciels; création de sites; groupe WhatsApp; ...) utilisés. Il est temps de coordonner et de se concerter!

Nous constatons également qu'un nombre important d'enseignant.e.s panique à l'idée de ne pas terminer leur programme (PER). Les ECR, les examens (qui ont dû être finalisés cette semaine malgré tout dans certains cas), les évaluations certificatives, etc. sont sources d'angoisse. Limitons cette désorganisation en transmettant une règle commune: l'urgence sanitaire est la priorité pour le moment! Ainsi, nous vous demandons donc de communiquer l'annulation des ECR à l'ensemble de la population afin de réduire l'anxiété des parents et de diminuer la pression mise sur les enseignant.e.s., maîtres.se.s de classe et les directeurs.trices. Quant aux examens, il faut ouvrir le débat sur le redimensionnement, jusqu'à la possible annulation.

La mise en oeuvre de l'enseignement à distance actuelle n'est pédagogiquement ni acceptable ni réalisable en l'état. Un nombre élevé d'élèves ne disposent pas d'outils informatiques à la maison, ou alors d'outils insuffisants (téléphone, absence d'imprimante, connexion déficiente), il y a donc des inégalités flagrantes. Même si la consolidation de certains contenus du PER pourrait éventuellement être envisagée sans dispositifs numériques importants, certaines familles n'ayant pas accès à un nombre suffisant d'ordinateurs, d'autres dont les parents sont mobilisés pour faire face chaque jour à la situation qui empire, d'autres qui tentent de faire face à plusieurs programmes différents ayant plusieurs enfants, sans parler de ceux qui sont à risque ou simplement de ceux qui sont déjà malades, il faut les rassurer. Tout est laissé à l'appréciation de chaque personne en fonction de ses propres connaissances informatiques, du matériel à disposition et il en va de même pour les élèves. Ceci n'est pas acceptable dans la situation particulière et suffisamment angoissante que nous vivons toutes et tous.

Pour faire en sorte de calmer les esprits, nous vous demandons donc de communiquer largement au sein de la population vaudoise pour appeler au calme et au bon sens en transmettant les mesures suivantes durant cette période indéterminée :

pas de devoirs (certain.e.s enseignant.e.s en ont donné cette semaine déjà et ont mis des coches aux devoirs non faits!), mais les enseignants restent à disposition pour répondre aux questions.

pas d'évaluation certificative (TS; ETA; TA)

pas d'introduction de nouveaux sujets (uniquement de la consolidation et/ou des apports généraux disciplinaires).

ne pas partir du principe que les élèves vont travailler 33 périodes par semaine à la maison.

ne pas multiplier les ressources numériques (plateformes; logiciels, sites, blogs, réseaux sociaux,...) sur lesquelles les élèves doivent aller chercher leur travail pour chaque discipline et/ou pour chaque enseignant.e.

faire en sorte que les enseignants tiennent compte du travail donné par leurs collègues en leur laissant le temps de s'organiser par file de manière concertée afin de rassurer les parents en fournissant aux élèves un travail équitable et réalisable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, il faudra considérer que l'enseignement à distance ne saurait se déployer et il faudra prononcer un moratoire.

Lausanne, le 20 mars 2020